

GUIDE PRATIQUE DE L'ABONNÉ

❖ VOTRE INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE

Nous vous proposons une Téléalarme complètement indépendante de votre ligne téléphonique.



Nous installerons un appareil équipé d'une carte SIM (multi-opérateur) sans prise téléphonique.

❖ VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE

> Vous disposez d'une prise aux normes et alimentée



L'ENSEMBLE DE CES CONDITIONS SONT RÉUNIES,
L'INSTALLATION DE L'APPAREIL TÉLÉALARME EST POSSIBLE

TÉLÉALARME

54, avenue Marcel-Berthelot - 38200 Vienne
☎ 04 37 04 82 50 - 06 27 08 60 96 (24h/24)
telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération

❖ FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL



Le voyant blanc allumé en continu vous indique que votre appareil fonctionne correctement.

Vous pouvez l'utiliser dès que vous en éprouvez le besoin. Si le voyant blanc est éteint, vérifiez que l'appareil ne soit pas sur « Arrêt » et si le voyant blanc clignote, vérifiez votre prise électrique. Sinon, veuillez prendre contact avec le Service Téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération ou avec l'astreinte.

La Téléalarme vous permet de contacter le centre d'écoute Téléalarme depuis toutes les pièces de votre domicile, dans un périmètre d'environ 80 mètres.

INFORMATIONS CONCERNANT LA BATTERIE :

- Dès que la batterie de l'appareil est faible, ou en cas de panne de courant, l'astreinte Téléalarme est alertée par un sms automatique
- En cas de coupure de courant, l'appareil continue de fonctionner à l'aide de sa batterie



- **Ne jamais débrancher votre appareil**
- Si vous déménagez ou avez besoin de déplacer votre appareil, **contactez le Service Téléalarme**
- Si le voyant de votre appareil clignote ou est éteint, appelez un technicien au 06 27 08 60 96 (24h/24)
- **Ne jamais laisser vos clés sur la porte**

❖ MAINTENANCE DE L'APPAREIL TÉLÉALARME

> Pour garantir le bon fonctionnement de votre Téléalarme, **une vérification automatique est faite tous les 7 jours**. Vous ne vous occupez de rien, c'est automatique et ne provoque aucun dérangement.

> Chaque mois, en complément des tests automatiques effectués par l'appareil, un délégué de votre commune vient vérifier le bon fonctionnement du déclencheur de votre Téléalarme.



> À tout moment, si vous constatez par vous-même un défaut ou une panne sur votre appareil :
**CONTACTEZ LE TECHNICIEN D'ASTREINTE
AU 06 27 08 60 96 (24 h/24).**

> Pour la maintenance : vous n'avez rien à payer concernant la maintenance de votre appareil. Toutes les interventions techniques et d'astreinte sont comprises dans votre abonnement Téléalarme.

FACTURATION

En cas d'hospitalisation de plus d'un mois (30 jours consécutifs) : faire parvenir à votre commune un bulletin de situation, pour suspendre la facturation.

DIALOGUE AVEC LE CENTRE D'ÉCOUTE TÉLÉALARME DÈS QUE VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE 24h/24



- Appuyez sur le bouton déclencheur (au centre de votre bracelet ou sur votre appareil de Téléalarme)
- Ne cherchez pas à vous rapprocher de votre appareil
- Rapidement, sans décrocher votre téléphone, vous êtes mis en relation avec un opérateur Téléalarme

Vous êtes mis en relation avec un opérateur du centre d'écoute Téléalarme implanté dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère dans le cadre d'un partenariat.

L'opérateur Téléalarme fait tout de suite le nécessaire pour vous venir en aide et met en œuvre les moyens adaptés à votre situation :



> S'il s'agit d'une situation **d'urgence vitale**, il fait intervenir les sapeurs-pompiers.



> **Si ce n'est pas une urgence vitale et si vous pouvez répondre au téléphone**, le centre d'écoute vous met en relation avec le 15 (SAMU) : une discussion entre vous, l'opérateur téléalarme et le médecin du SAMU permettra alors de préciser le diagnostic et de déterminer avec vous la meilleure prise en charge. À partir de là, il peut déclencher d'autres secours : ambulance privée, médecin (dans ce cas, le déplacement est à votre charge).



> L'opérateur informe un de vos contacts situé à moins de 15 minutes de votre domicile et lui demande de se déplacer chez vous pour préciser la situation, et éventuellement, ouvrir la porte aux secours.



RÔLE IMPORTANT DES « CONTACTS » OU « INTERVENANTS » TÉLÉALARME

> Lorsque vous remplissez votre dossier d'abonnement, vous inscrivez les coordonnées d'un ou plusieurs « contacts » ou « intervenants ». Ce sont des **personnes de confiance** habitant à proximité de chez vous, et qui peuvent se rendre à votre domicile dans un délai de **15 minutes maximum**.

Il est très important de confier vos clés à ces « contacts », car ce sont eux qui, selon le cas :

- Vous rendront visite pour s'assurer que tout va bien,
- S'occuperont de régler les soucis qui ne relèvent pas de la compétence des secours,
- Viendront ouvrir votre porte aux secours si besoin.

> Lorsque vous appelez le centre d'écoute Téléalarme, l'opérateur prend contact avec les personnes inscrites sur votre dossier, dans l'ordre indiqué, et demande à la première qu'il parvient à joindre de :

- Se rendre à votre domicile,
- **Signaler sa présence à vos côtés en déclenchant un appel de Téléalarme,**
- **Ouvrir la porte aux secours, si nécessaire.**